



**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Annexe 3 - budget prévisionnel

Compléments d'information au budget prévisionnel

Budget prévisionnel

Le total des charges doit être égal au total des produits

Du Au Montants TTC HT

Charges / Dépenses	Montant	Produits / Recettes	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats de marchandises			
61 - Services extérieurs		Région(s) :	
Locations			
Entretien et réparation		Département(s) :	
Assurance		Département de la Manche	
Divers			
62 - Autres services extérieurs			
Personnel extérieur à l'entreprise		Intercommunalité	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune	
Publicité, communication			
Déplacements, missions, réceptions		Organismes sociaux (détailler)	
Services bancaires			
Frais postaux et de télécommunication		Fonds européens	
Divers			
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération		Aides privées	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion Courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et aux provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement		79 – Transferts de charges	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de représente du total des produits :
(montant attribué / total des produits) x 100.